

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 69 (1981)

**Heft:** [12]

**Artikel:** IIIe Conférence nationale des femmes de la VPOD : femmes et syndicat : une place à prendre

**Autor:** C.C.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-284593>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Femmes et syndicat : une place à prendre

«**Donnez-nous des structures, nous vous dirons qui nous sommes**» : seule recette connue à ce jour pour féminiser les syndicats.



Photo Gertrud Vogler

La III<sup>e</sup> Conférence nationale des femmes de la VPOD (Fédération suisse du personnel des services publics) s'est déroulée les 23 et 24 octobre dernier à Aarau. Ria Schärer, présidente de la Fédération, a rappelé dans son allocution d'ouverture le travail considérable effectué en trois ans par les femmes syndiquées, travail concrétisé par plusieurs acquis tant sur le plan interne à la VPOD que sur le plan politique.

## D'abord exister

Déjà la troisième conférence des femmes de la VPOD : pour un peu, cela semble tout naturel. Il a fallu pourtant une longue série de rencontres informelles, de séances et d'actions communes en dehors des structures syndicales, de réunions à l'échelon national des femmes de différents syndicats pour que le besoin s'énonce clairement et indiscutablement d'une structure féminine au sein de la fédération : exister pour agir, tel fut en 1978 la revendication des femmes de la VPOD.

## De la conférence à la commission

Première réalisation publique : une conférence féminine est organisée en automne 1978 à Bienne, où les femmes demandent la création d'une *commission féminine*, dont le principe sera accepté, l'année suivante, par le congrès fédératif.

Le 1<sup>er</sup> février 1980, une commission féminine nationale est élue : les femmes ont désormais la parole en leur nom. La commission se donne d'emblée les buts suivants : recrutement et formation des femmes comme objectifs permanents, enquête sur la condition de travail des femmes dans les services publics comme objectif à moyen terme, et à long terme enfin, la protection de la maternité et l'examen du problème du travail à temps partiel.

## Maternité, travail et temps libre

Ce sont ces deux derniers thèmes qui ont été retenus à l'ordre du jour de la dernière conférence des femmes de la VPOD. Pour l'un et l'autre, un important travail préparatoire a été mené par la commission : l'enquête prévue sur la protection de la maternité, menée dans les différents cantons et secteurs publics en Suisse, et un dossier intitulé « temps, travail, liberté » ont permis de nourrir de manière fructueuse les débats de la conférence.

Deux résolutions en sont issues : premièrement, compte tenu « des lourdes conséquences qu'entraîne la maternité pour les travailleuses », la VPOD s'engage activement en faveur de l'initiati-

ve « pour une protection efficace de la maternité ». En outre, elle revendique la réduction de la durée hebdomadaire du travail avec pleine compensation du salaire, sans négliger non plus l'engagement de personnel supplémentaire en vue de compenser la réduction du temps de travail.

## Pas de promotion pour le TTP

Comme on peut le remarquer, l'examen du travail à temps partiel fixé comme objectif en 1980 a abouti à la revendication d'une diminution générale des horaires (40 heures comme projet immédiat, avec les 35 heures comme objectif final). Questionnée sur la position actuelle de la commission à l'égard du travail à temps partiel, Ruth Dreyfuss précise en effet que la **promotion** du TTP n'entre pas dans les priorités. « Toutefois, a-t-elle ajouté, le travail à temps partiel existe, et c'est une réalité qui permet des abus. Aussi luttons-nous contre les discriminations entre travailleuses et travailleurs à temps partiel et ceux à temps complet, sur le plan de leurs droits, vis-à-vis des assurances, et quant à la considération de leur travail. »

## Egalité pour garçons et filles

Une troisième résolution est issue de la conférence d'Aarau, portant sur les programmes scolaires pour garçons et filles. Comptant un grand nombre d'enseignantes et d'éducatrices, les femmes de la VPOD sont bien placées pour constater que les filles sont encore défavorisées à l'école. C'est pourquoi elles demandent aux instances cantonales et communales de réaliser immédiatement le principe des mêmes programmes scolaires, fortes de la votation du 14 juin, pour garçons et filles.

## Un bilan positif

C'est un bilan satisfaisant qui a pu être dressé lors de la troisième conférence nationale des femmes de la VPOD.

Les objectifs fixés ont été réalisés dans une large mesure. En outre, sans avoir organisé de campagne de recrutement proprement dite, toutes les sections (sauf une) ont vu augmenter le taux des femmes, qui représentent 18 % des membres de la VPOD. Il ne fait aucun doute que l'existence des commissions féminines locales et nationales a contribué à motiver des femmes à se syndiquer : preuve que la participation des femmes aux syndicats dépend beaucoup de la place que ceux-ci sont prêts à leur laisser.

C. C.